



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5031031

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 5/03/2025 14H34 C:025094 I:39674
V/REF : 1000984
V/Email reçu le Mercredi 05/03/2025 à 14H34

SEMCODA MANDATAIRE DE CCAS
VILLIEU LOYES MOLLON
21 RUE DES MAGNOLIAS
GRANDIFLORA
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 09046
IMMEUBLE : CHARL.DE GAULLE-9046
AVENUE CHARLES DE GAULLE
.
01800 VILLIEU LOYES MOLLON

Vaulx en Velin, le 20 Mars 2025

Référence Marché: M_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE N 85 GAULLE - LOGEMENT DE MME TRUFFY AU RDC - TEL:*07 86134255* OU

MOTIF : INTERVENIR POUR REGLAGE VOLET ROULANT , FAIRE TOUTES LES REPARATIONS
NECESSAIRES ET SURTOUT
DE NOUS FAIRE UN POINT SUR L'ETAT GENERAL DES VOLETS - VOLETS QUE
FROTTENT ET NE SE FERME PLUS

Donneur d'ordre : M. X BARTOLONNE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 12/03 A 08H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME TRUFFY AU RDC
ARRIVEE SUR PLACE NOTRE PERSONNEL CONSTATE QUE LA REPARATION EST A
PARTIR D'UN VOLET BATTANT ET NON ROULANT

DEGONDAGE ET RABOTAGE DE 3 VOLETS
MISE EN PLACE D'UNE PLAQUE A CHAQUE ANGLE POUR RENFORCEMENT
REMISE EN PLACE ET REGLAGE
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 13/03/25 à 08H46 M. X BARTOLONNE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5031031

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	2	71,61	71,61
3,00	MS00009-Détalonnage volet battant	2	51,15	153,45
1,00	MS00063-Reglage d'un volet battant	2	51,15	51,15
0,50	H(s) Menuisier le 12/03	2	73,82	36,91
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
3,00	Fourniture plaque en galva	2	10,01	30,03
TOTAL H.T.				343,15
T.V.A. a 10,00%				34,31
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>377,46</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1000984 du 05/03/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061
Téléphone : 04.78.79.36.36
Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

N°: 811 320 du 03/03/2025
MDTTDI7VI Mandat cpt tier Travaux divers Villieu Loyes Mollon
01-EE-9999-93-46134000
Marché : M - 231009002-1

Lieu d'intervention

MME TRUFFY Jeanine
85 Avenue Charles de Gaulle
Résidence les Ecureuils
01800 VILLIEU LOYES MOLLON

Téléphone : 07.83.13.42.55 / 07.83.89.36.17
09046-00001-00001-00006 H / Type 1BIS / RDC

Etage : RDC

Date entrée: 23/07/2012

Délai

Date limite exécution : 20/03/2025

Observations

bien mettre l'adresse de facturation en

MANDATAIRE CCAS VILLIEU LOYES MOLLON

Tél. du client : 0783134255

Joel Prémillieu pour Mme TRUFFY Jeannine 07 83 89 36 17

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	71,62	71,62	7,16	78,78
MS00063 Réglage d'un volets battant	3,00	51,16	153,48	15,35	168,83
merci de faire toutes les réparations nécessaires et surtout de nous faire un point sur l'état général des volets. volets que frottes et ne se ferment plus compris resserrage des pentures, ajustage des volets, graissage des pièces en mouvement, y compris toutes sujétions					
Total H.T.				225,10	
Total TVA				22,51	
Total TTC					247,61

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA Mandataire de CCAS VILLIEU LOYES MOLLON

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux



Bon de Commande

N° : 1000984 du 05/03/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

Demande de travaux suivie par BARTOLONE Xavier le 05/03/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA Mandataire de CCAS VILLIEU LOYES MOLLON

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **85 Avenue Charles de Gaulle Résidence les Ecureuils 01800 VILLIEU LOYES MOLLON**

dont je suis : ☐ Propriétaire ☐ Locataire ☒ Autre (précisez votre qualité) : **Mandataire**

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **05/03/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1000984